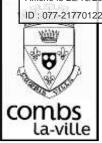
Commune de COMBS LA VILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 octobre 2020

Délibération n° 03

Date de convocation 09.10.2020

Date d'affichage 13.10.2020

Nombre de Conseillers

en exercice: 35

présents: 27

votants: 35

Objet : Présentation de la démarche visant à l'amélioration de la participation citoyenne et le dialogue habitants / élus.

L'an deux mil vingt, le dix-neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUMBI NGAMO – M. J. RANQUE – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH par M. G. GEOFFROY – Mme F. SAVY par M. D. VIGNEULLE – M. C. LUTTMANN par M. E. ALAMAMY – M. C. GHIS par Mme MM. SALLES – M. Y. LERAY par M. J. SAMINGO – Mme C. VIVIANT par M. J. RANQUE – Mme A. ADJELI par Mme H. KIRCALI.

Monsieur John SAMINGO a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales dans ses articles L.2143-1, L.2122-2-1 et L.2122-18-1

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU l'avis de la commission Aménagement et Développement durables

CONSIDERANT que la ville souhaite intégrer les conseils de quartier dans une démarche globale inscrite dans une charte de proximité et de relation aux citoyens qui intègre plusieurs autres outils,

Envoyé en préfecture le 23/10/2020 Reçu en préfecture le 23/10/2020 Affiché le 23/10/2020 ID : 077-217701226-20201019-DEL_19OCT__3-DE

CONSIDERANT que la ville souhaite revoir le découpage des conseils de quartier afin de faire évoluer la démarche, de la simplifier et de la rendre plus efficiente

CONSIDERANT que la ville souhaite améliorer le fonctionnement des conseils de quartier afin qu'il se concentre sur la proposition et la réalisation d'actions concrètes favorisant le vivre ensemble,

CONSIDERANT que la ville souhaite qu'un élu par groupe constitué du Conseil municipal siège dans les conseils de quartier en tant qu'invité permanent,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la charte de proximité telle qu'elle est jointe en annexe,

APPROUVE le découpage de la ville en deux quartiers Ouest et Est

APPROUVE la charte de fonctionnement des conseils de quartier qui en fixe les grands principes et les modalités

DÉSIGNE M. Eric ALAMAMY, Mme Laure MASSE et M. Daniel ROUSSAUX en tant qu'invités permanents titulaires des deux Conseils de quartier.

DÉSIGNE Mme Anne-Marie LE ROLLAND BOURDELEAU, M. Sylvain ROUILLIER et Mme Anne MEJIAS en tant qu'invités permanents suppléants des deux Conseils de quartier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 19 octobre 2020

Le Maire Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 27

Contre: 3 (M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. PELLOUX)

Abstention: 5 (Mme L. MASSE – M. PRILLEUX- M. S. ROUILLIER – Mme H.

KIRCALI – Mme A. ADJELI)